Lettre d'info

22 mai 2013

EDITO

Le parcours d'éducation artistique et culturelle : encore un effort s'il vous plaît !

La circulaire rédigée par le Ministère de l'Education Nationale sur le « parcours d'Education Artistique et Culturelle » est parue le 3 mai dernier.

Saluons l'affirmation de la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle, composé de connaissances, de pratiques et de rencontres, qui prend en compte les propositions faites à chaque jeune en temps scolaire et périscolaire, mais également intègre les démarches extra-scolaires.

Saluons la mise en place des comités territoriaux d'Éducation artistique et culturelle où collectivités territoriales prendront part à la définition et à l'évaluation d'une politique qu'elles financent en grande partie, et, l'émergence officielle du mot « co-construction ».

Saluons la réaffirmation de la nécessaire formation multi-acteurs.

Cependant, tous ces éléments de la circulaire signée entre la rue de Grenelle et la rue de Valois risquent d'être une nouvelle et nième tentative pour installer l'art et la culture dans le parcours éducatif. Faute uniquement des moyens impossibles à mettre en œuvre en cette période de restriction budgétaire ? Sans doute mais pas seulement : à périmètre constant, l'aménagement de sa mise en œuvre peut tout changer sans rien coûter de plus.

En effet, tant que les parcours seront majoritairement pensés entre la rue de Grenelle et la rue de Valois, leurs services déconcentrés, les établissements scolaires et les institutions culturelles. Ces parcours ne resteront, dans la perception des bénéficiaires, qu'un passage obligé dans un temps scolaire et péri scolaire contraint et néanmoins captivant.

Tant que les associations culturelles ne seront pas prises en compte comme acteurs de cette politique au même titre que les institutions culturelles, les collectivités, les établissements scolaires, cette politique oubliera une terre de rencontres, de pratiques et d'enseignement mais surtout une terre de co-éducation et de projet où le parcours se construit avec tous ses acteurs.

Tant que les associations culturelles dans leur diversité —associations de pratiques amateurs, associations d'usagers et associations d'éducation populaire— ne seront pas reconnues, ne participeront pas à l'élaboration et à l'évaluation et seront convoqués à une place d'auxiliaire ou de consommateurs, certaines dimensions du parcours seront oubliées : l'implication de la famille et du jeune dans le parcours, la notion de liberté et de construction personnelle.

Alors encore un effort, s'il vous plaît ! Faisons de cette politique prioritaire, une vraie politique multi-acteurs co-construite sur les territoires, une imbrication entre éducation formelle et non formelle, afin que les bases d'une véritable politique de démocratie culturelle puissent être posées. L'enjeu est essentiel car l'accès à la culture est indispensable pour permettre à chacun de se saisir de l'avenir.

Claire VAPILLON (FFMJC) et Marie-Claire MARTEL (FUSE)

ACTUALITES

Les parcours d'éducation artistique et culturelle
Circulaire du 3 mai

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture et de la Communication a publié une circulaire sur les parcours d'éducation artistique et culturelle (ÉAC). Cette circulaire s'inscrit dans la priorité gouvernementale et a pour but de développer les principes et les moyens de mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturel.
Pour plus d'info

INVITATIONS

Conférence : Les emplois d'avenir et l'ESS
23 mai à Valenciennes

La conférence « Les emplois d'avenir et l'économie sociale et solidaire » se tiendra le jeudi 23 mai 2013 à 17h15 sur le site des Tertiales de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis.

Le travail et son management dans l'associatif
13 juin de 16h à 18h à Paris

La Chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, organise en partenariat avec Alternatives Economiques et l'Atelier, sa deuxième rencontre chercheurs-acteurs 2013 et vous invite à venir discuter avec les différents intervenants autour du travail et son management dans l'associatif.
Inscription obligatoire

Conférence : Associations, subventions, collectivités : mode d'emploi
27 juin à Paris

Le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative organise une conférence "Associations, subventions, collectivités : mode d'emploi", le jeudi 27 juin de 14h à 18h, à l'université Pierre et Marie Curie de Paris, Campus Jussieu Amphi 25.
Pour plus d'info

RAPPEL : DLA/ Quelles aides pour financer l'emploi dans le secteur associatif
4 juin à Paris

L'ADDEL organise une rencontre sur le thème « Quelles aides pour financer l'emploi dans le secteur associatif ? » (*Emplois d'Avenir, Cui-Cae, Contrats de Génération, Aides du Conseil Régional, etc.*). L'événement permettra d'aborder les aides financières existantes, les critères d'éligibilité, les procédures à suivre, les cofinancements possibles, les acteurs mobilisables...
Pour vous inscrire

PUBLICATIONS/RAPPORTS

1 an d'action pour la vie associative

La ministre Valérie Fourneyron présente le bilan de son action dans une publication du Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative.
Pour télécharger le bilan

Les conditions d'emploi dans les métiers artistiques
Assemblée nationale, rapport du 17 avril 2013

La mission d'information commune à la commission des affaires culturelles et de l'éducation et à la commission des affaires sociales a publié un rapport sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques.

Afin de mieux sécuriser et encadrer les pratiques en amateur, la mission recommande d'intégrer, dans le projet de loi d'orientation relatif à la création artistique, un volet sécurisant la pratique amateur par la fixation d'un certain nombre de critères comme l'absence de rémunération, la fréquence et l'importance de l'activité, le recours à des mesures de publicité.
Pour plus de renseignements

DLA

Les DLA ont 10 ans

L'Avise fait le point sur le DLA dans une publication « **DLA & Territoire** » n°19 d'avril dernier avec la présentation des témoignages, des exemples concrets d'accompagnement associatif, des chiffres clés de l'évolution du DLA entre 2004-12 et des ressources utiles.

Le bilan d'activité du DLA depuis sa création en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts montre que ce dispositif « *est utile et efficace pour les structures accompagnées et les renforce à de nombreux niveaux : volume et qualité de l'emploi, projet associatif, gouvernance et équilibre économique.* »

Dans un entretien, Béatrice DELPELCHE, déléguée générale de la CPCA dresse un bilan positif du dispositif : *« Les acteurs du monde associatif ont vu l'intérêt du dispositif. Cela s'est construit progressivement, notamment grâce à la coopération croissante entre le DLA et les fédérations associatives. »*

Luc de LARMINAT, responsable de l'OPALE, structure qui porte le CNAR Culture, affirme que « *le DLA a conduit le secteur associatif à se poser de nouvelles questions. De la consolidation d'emploi, il s'est ouvert à la qualité de l'emploi, mais aussi à la gouvernance, à l'organisation, à la gestion. Il aborde des questions de fond peu traitée jusqu'alors, telles la mutualisation d'emploi, la coopération entre structures.* »

10 ans après sa création, le DLA est devenu un acteur incontournable de l'accompagnement du secteur associatif avec 42 000 structures employeuses accompagnées, représentant 530 emplois consolidés.

Source : avise.org/dla

A NOTER DANS VOS AGENDAS

- **Le jeudi 6 juin à 14h -** CA de la COFAC
- **Le vendredi 12 juillet -** Université d'été de la COFAC au Centre des Congrès du Palais des Papes en Avignon avec le lancement du guide sur les pratiques en amateur et le débat sur l'Education Artistique et Culturelle**.**

Pour nous contacter :
COFAC
Coordination des Fédérations des Associations de Culture et de Communication
15 rue La Condamine
75017 PARIS
Tél. 01 43 55 60 63
cofac.coordination@cofac.asso.fr

Votre contact :
Eva CAMPS, coordinatrice nationale eva.camps@cofac.asso.fr
Visitez notre site internet : www.cofac.asso.fr
COFAC et membre de la CPCA

Avec le soutien de :

l'Europe s'engage en France
Le Cnar est cofinancé par l'Union européenne
UNION EUROPEENNE
opale CNAR